

lois, mais sans superstition étatiste : la famille est antérieure à l'État, et c'est pourquoi il ne faut pas laisser périr les lois civiles françaises qui sauvegardent la gestion et la paisible transmission de l'héritage domestique; respect à l'école et aux institutions destinées à compléter l'œuvre de la famille; prudente réserve vis-à-vis des créations fastueuses, institution royale ou université mixte, dont l'œuvre serait le sabotage méthodique des petits cerveaux français et catholiques; clarté et franchise dans la pensée, avec l'horreur des équivoques et de l'illogisme protestant, cette vague de l'esprit poussif des Allemands qui a inondé la pensée et la langue anglaises,<sup>1</sup> avant d'embrouiller la langue des Français du XVIII<sup>e</sup> siècle, même de ceux qui ont le style le plus clair : *formam habe sanorum verborum*; respect donc à la culture française par les études gréco-latines qu'elle suppose, et par la pénétration de la pensée catholique, sans laquelle on ne saurait expliquer le meilleur de la littérature française et son caractère humain, universel, proprement classique.

Tels sont les traits essentiels de l'âme française. Il y a la part des accidents. C'en est un pour elle d'osciller en Europe, depuis 1789, entre les dogmes de la déclaration des droits de l'homme et la soumission servile au génie militaire de Napoléon. « Jamais le plus absolu des rois de France n'exerça une autorité aussi arbitraire que celle qu'exerce le parvenu corse ».<sup>2</sup> Nos pères demandent la permission de ne pas suivre ces fluctuations. C'est un autre accident qui leur fait une situation politique toute nouvelle. On a bien soutenu « qu'avant la Révolution, la France avait une

<sup>1</sup> Newman a dit plus tard de la littérature classique anglaise tout entière : *It not only needs to be expurgated, it must be exorcised.*

<sup>2</sup> Article du *Courrier de Québec* (1807), attribué au docteur Labrie par son biographe, ouv. cité, p. 102.